

Baulmes - Vuitebœuf
Rances - Champvent
Essert-s.-Champvent
Valeyres-s.-Rances
Villars-s.-Champvent
Vugelles-La Mothe
Sergey - L'Abergement
Method - Suscévaz
Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité :

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 26 juin 2022

Ballaigues	10 h 00	Culte. J. Guy.
Grandson	10 h 00	Culte sous-régional. F. Lemrich.
Fiez	17 h 00	Culte famille SMALA. T. Gasteiner.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES
1^{er} et 3^e dimanche du mois - Messe à 9 h 30 à Baulmes

Conseil communal - Convocation

Vous êtes convoqués en séance du Conseil pour le:
vendredi 24 juin 2022 à 19 h 00,
au Chalet de Grange-Neuve

avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2022.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Liste des prochains préavis.
6. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 9/2022 relatif aux comptes 2021 et vote.
7. Divers et propositions individuelles.
8. Renouvellement du Bureau du Conseil pour 2022-2023 :
 - a. Élection du président;
 - b. Élection du 1^{er} vice-président;
 - c. Élection du 2^e vice-président;
 - d. Élection de deux scrutateurs;
 - e. Élection de deux scrutateurs-suppléants.
9. Élection de la commission de gestion pour l'année 2022-2023 (7 membres et 2 suppléants).
10. Appel de sortie et encaissement des amendes.
11. Repas au Chalet de Grange-Neuve.

Le bureau du Conseil

Bibliothèque communale

Pendant les vacances scolaires du 4 juillet au 21 août 2022 notre bibliothèque sera **ouverte** les:
mercredis 6 et 13 juillet 2022,
ainsi que le 17 août de 19 h 00 à 20 h 30

Bonne lecture estivale et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

Reprise de l'horaire normal le lundi 22 août à 9 h 30.

Élection complémentaire d'un(e) conseiller(ère) municipal(e)

Dimanche 25 septembre 2022

Décision du 9 juin 2022

Les Préfets du District du Jura-Nord vaudois

Vu :

- la Loi du 05.10.2021 sur les droits politiques (LEPD) et son règlement d'application (RLEDP),
- la démission de **M^{me} Nadine Perusset** Municipale,
- l'autorisation du Bureau électoral cantonal du 3 juin 2022,

convoquent:

Les membres du corps électoral de la **Commune de Baulmes** le **dimanche 25 septembre 2022** pour élire un(e) conseiller(ère) municipal(e) - en même temps que la votation fédérale.

En cas de second tour, celui-ci aura lieu le **dimanche 16 octobre 2022**.

Conditions générales

Cette élection aura lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative



BAULMES

www.baulmes.ch

Activités pendant les vacances d'été

Le Centre de vie infantine à Baulmes accueille des enfants scolarisés durant les vacances d'été **de 9 h 00 à 16 h 30**.

Différentes activités seront organisées chaque jour selon l'âge, le nombre de participants ainsi que la météo.

Dates disponibles:

Du 4 au 8 juillet 2022, du 11 au 15 juillet 2022,
du 18 au 22 juillet 2022, du 8 au 12 août 2022
et du 15 au 19 août 2022

Bulletin d'inscription disponible sur le site www.baulmes.ch, rubrique VIE SOCIALE /Centre de Vie Infantine /Inscription UAPE Vacances.

À retourner à direction@geants.ch **d'ici au 24 juin 2022**.

De plus amples informations peuvent être obtenues au 024 459 15 20.

Tarif habituel pour les enfants déjà inscrits. Fr. 85.-/jour et par enfant pour les non-inscrits.

Bel été.

La direction

Société de tir sportif Misterdam Baulmes

Dates des tirs 300 mètres 2022

JUIN

Mercredi 22.06 de 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 29.06 de 18h00 - 20h30

Entraînement

JUILLET

Mercredi 6.07 de 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 27.07 de 18h00 - 20h30

Entraînement

AOÛT

Mercredi 3.08 de 17h00 - 20h30

Entraînement + tir des Aiguilles avancé

Vendredi 5.08 de 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 6.08 de 8h00 - 17h30

Tir des Aiguilles

Mercredi 10.08 de 17h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Vendredi 12.08 de 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 13.08 de 8h00 - 17h30

Tir des Aiguilles

Mercredi 17.08 de 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 24.08 de 18h00 - 20h30

Tir militaire

Mercredi 31.08 de 18h00 - 20h30

Entraînement

SEPTEMBRE

Mercredi 7.09 de 17h30 - 20h00

Entraînement

Mercredi 14.09 de 17h30 - 20h00

Entraînement

Samedi 24.09 de 13h30 - 17h30

Entraînement

OCTOBRE

Samedi 1.10 de 13h30 - 17h30

Entraînement

Samedi 8.10 de 13h30 - 17h30

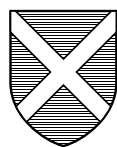
Entraînement

Samedi 15.10 de 13h30 - 17h30

Tir de clôture interne

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.



BAULMES

www.baulmes.ch

en cas de second tour); une élection tacite est possible au 1^{er} tour.

Corps électoral

Font partie du corps électoral communal (à l'exclusion des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale ou qui sont représentées par un mandataire pour cause d'incapacité durable de discernement):

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la Commune;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la Commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le Canton de Vaud depuis trois ans au moins.

Seront automatiquement incluses dans le registre du corps électoral les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus ou qui les rempliront d'ici au jour du scrutin.

Le registre du corps électoral peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture de l'administration communale à des fins de vérification de l'exactitude des données inscrites.

Dépôt des listes

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé au :

- **lundi 15 août 2022 à 12h00 précises au greffe municipal pour le premier tour;**
- **mardi 27 septembre 2022 à 12h00 précises au greffe municipal en cas de second tour.**

Toute liste de candidature doit :

- être signée par 3 membres du corps électoral domiciliés dans la Commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine et domicile;
- mentionner une personne mandataire et une personne suppléante; à défaut, la personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme personne mandataire et la suivante comme personne suppléante;
- être accompagnée d'une déclaration d'acceptation signée par chaque personne candidate; sa signature peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procurator spéciale jointe à la déclaration;
- porter une dénomination distincte et indiquer le(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de toutes les personnes candidates.

Le greffe municipal prend note des date et heure du dépôt des listes et s'assure de leur conformité.

Une liste de candidature «Liste d'entente villageoise» sera mise à disposition au greffe municipal durant les heures d'ouverture de l'administration communale.

La Municipalité

Autorisation

Dans sa séance du 13 juin 2022, la Municipalité a autorisé M. Claessens de la Fromagerie de l'Aiguillon Conod SA à effectuer les travaux suivants:

Nature de l'ouvrage: Pose de 219,15 m² de panneaux photovoltaïques sur un pan du toit du bâtiment.

Adresse: Rue de la Tuilière 5, 1446 Baulmes

Parcelle N°: 347

ECA N°: 514

La Municipalité

Demande de permis de construire (P)

CAMAC N°: 213824

Compétence: (ME) Municipale État

Commune: Baulmes

Lieu-dit et/ou adresse: Rue du Stand 1

Coordonnées (E/N): 2530315 / 1182465

Parcelle N°: 514

ECA N°: 588, 620

Propriétaire: Mattei Jérôme, Garage Mattei Baulmes SA, rue du Stand 1, 1446 Baulmes, 024 459 12 15, info@garagemattei.ch

Auteur des plans: Duvillard Pascal, architecte, reg. mandataire N°: 2415, Atelier d'architecture P. Duvillard SA, Grand Rue 80, CP 36, 1373 Chavornay, 024 441 53 83, info@pduvillard.ch

Nature des travaux principale: Agrandissement
Description de l'ouvrage: Création de locaux de stockage attenant au bâtiment ECA N° 588. Déplacement de box existants le long de la limite Nord et remplacement du chauffage à mazout par le chauffage à distance Baulmescad.

Demande de dérogation: Les box existants déplacés dérogent à la distance à la limite et entre bâtiments (art. 20 RPGA)

Particularités:

Travaux situés hors zone à bâtir: Non

Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle): Oui

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 22.06.2022 au 21.07.2022.

La Municipalité

Demande de permis de construire (P)

CAMAC N°: 214409

Compétence: (M) Municipale

Commune: Baulmes

Lieu-dit et/ou adresse: Rue du Temple 1

Coordonnées (E / N): 2529920 / 1182610

Parcelles N°: 158

ECA N°: 499

Note recen. architectural: 4

Propriétaires: Metzener Isabelle et Metzener Philippe, rue du Temple 1, 1446 Baulmes, 076 498 28 52, imetzener@hotmail.com

Auteur des plans: Guerreiro Nilton, architecte, reg. mandataire N°: 3922, Ang Architecture, av. Dapples 23, 1006 Lausanne, 021 800 40 20, info@architecture-ang.ch

Nature des travaux principale: Transformation
Description de l'ouvrage: Création d'une fenêtre de toit (velux) pour le logement existant.

Particularités:

Travaux situés hors zone à bâtir: Non

Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle): Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 18.06.2022 au 17.07.2022.

La Municipalité



VUITEBŒUF

www.vuiteboeuf.ch

Demande de permis de construire (P)

Avis d'enquête N° 354

Commune: Vuitebœuf

Compétence: (ME) Municipale État

Réf. communale: 354

CAMAC N°: 209677

Parcelle N°: 84

ECA N°: 56

Coordonnées (E/N): 2531975/1184510

Nature des travaux: Agrandissement. Création d'un appartement dans les combles et création de deux places de stationnement.

Situation: Rue du Culaz 12

Note de recensement architectural: 4

Propriétaire, promettant, DDP: Menthonnex Antoine

Auteur des plans: Mivelaz Philippe

Demande de dérogation: Limite des constructions et distance à la limite pour l'estacade (2 places de stationnement). Le bâtiment est frappé par une limite des constructions, application de l'article 82 LATC (mention de précarité).

Particularités:

Les plans seront disponibles sur notre site internet à compter du début de l'enquête.

Enquête publique ouverte du 22.06.2022 au 21.07.2022.

La Municipalité



RANCES

Demande de permis de construire (P)

Commune: Rances

Compétence: (ME) Municipale État

Réf. communale: 5760

CAMAC N°: 210737

Parcelle N°: 27

ECA N°: 137

Coordonnées (E/N): 2530581/1179167

Nature des travaux: Transformations. Changement d'affectation d'un hôtel en logement. Création d'un appartement de 3.5 pièces en lieu et place de chambres d'hôtel. Création d'un balcon et ouverture d'une fenêtre et d'une porte fenêtre.

Situation: Sur la Place 1

Note de recensement architectural: 4

Propriétaires, promettants, DDP: Biolley Alain et Raymondaz Denise

Auteur des plans: Gwenaël Cochand, CP2G architectes EPF Sàrl

Demande de dérogation: --

Enquête publique ouverte du 22.06.2022 au 21.07.2022.

La Municipalité



CHAMPVENT

www.champvent.ch

Autorisation

La Municipalité a autorisé les travaux mentionnés ci-dessous:

Situation: Grand Rue 1a, 1443 Champvent

Parcelle N°: 59

Bâtiment ECA N°: 16

Propriétaire: Clément Sacha

Nature de l'ouvrage: Installation de panneaux photovoltaïques rapportés sur toiture, surface 95.7 m²

La Municipalité



VALEYRES SOUS RANCES

Autorisation

Dans sa séance du 14 juin 2022, la Municipalité a autorisé M. Pêremand Alexandre à effectuer les travaux suivants:

Parcelle N°: 534

Nature de l'ouvrage: Pose d'une piscine démontable, dimensions 404 x 201 x 100 cm.

La Municipalité

Conseil général - Convocation

Le Conseil général de Valeyres-sous-rances est convoqué le:

mercredi 29 juin 2022 à 20 h 00

Grande salle, salle des sociétés, 1^{er} étage

Ordre du jour:

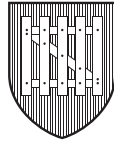
1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 mai 2022.
4. Assermentations.
5. Préavis N°10/22 Bilan, comptes de fonctionnement 2021 et rapport de gestion pour 2021.
6. Préavis N°11/22 Arrêté d'imposition pour l'année 2023.
7. Préavis N°01/22 Bilan et comptes de fonctionnement pour l'année 2021 du Service intercommunal d'adduction d'eau Rances/Valeyres-sous-Rances (SIAERV).
8. Élections réglementaires:
 - a) Du président.
 - b) Du vice-président.
 - c) De 2 scrutateurs + 2 suppléants.
 - d) De la commission de gestion : 3 membres + 1 suppléant.
 - e) De la commission des finances : 3 membres + 1 suppléant.
9. Communications des délégués aux associations intercommunales, de la commission de gestion.
10. Communications du président du Conseil général.
11. Communications de la Municipalité.
12. Divers et propositions individuelles.

Toutes les pièces relatives aux différents objets présentés lors du Conseil général peuvent être consultées auprès du greffe municipal, aux heures d'ouverture du bureau, le lundi de 16h30 à 18h30 ou le jeudi de 7h30 à 9h30 ou sur le site internet: www.valeyres-sous-rances.ch.

Vous pouvez prendre connaissance des différents préavis municipaux, annexes et autres pièces, sur le site internet, onglet «Autorité, vie politique» ; Préavis municipaux.

Les personnes qui désirent se faire assermenter sont priées de s'annoncer au préalable auprès du président M. Dominique Streckeisen au N° 079 517 49 99 ou par mail: cgvaleyressousrances@sunrise.ch.

Le bureau du Conseil



LES CLÉES

Autorisation 4/22

Conformément aux dispositions de l'article 111 LATC, la Municipalité, dans sa séance du 13 juin 2022, a autorisé:

- **l'agrandissement de la porte-fenêtre du rez-de-chaussée sur la façade Est de l'habitation, aux dimensions de 210 cm de hauteur par 150 cm de largeur**

Parcelle N°: 143

Propriété de: Gaillard Lucienne, Emmanuelle Gerval et Yvan Imhof.

La Municipalité

Demande de permis de construire (P)

Commune: Les Clées

Compétence: (ME) Municipale État

Réf. communale: 2/2022

CAMAC N°: 207173

Parcelle N°: 197

ECA N°s: 132, 59

Coordonnées (E/N): 2526600/1176530

Nature des travaux: Adjonction. Construction de box à chevaux, démolition de la cabane de jardin.

Situation: Rue du Pralet 10

Note de recensement architectural: 6

Propriétaire, promettant, DDP: Nicole Bettina

Auteur des plans: Ruffieux Vincent, Ruffieux Architecte Sàrl

Demande de dérogation: --

Particularités:

Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit, de degré: 3

Enquête publique ouverte du 22.06.2022 au 21.07.2022.

La Municipalité

Avis de tirs

Nous avisons la population que des tirs auront lieu au stand de Vuitebœuf pour notre traditionnelle Abbaye:

le vendredi 24 juin 2022

de 14h00 à 18h00

et le samedi 25 juin 2022

de 9h00 à 12h00

Afin d'éviter tout accident, nous prions la population de respecter la signalisation en place.

*Le comité
de l'Abbaye des Mousquetaires*



Laurent Bader

Récupération de fers et métaux

Route d'Yverdon 3 - 1445 VUITEBCEUF

Tél: +41 24 459 25 75

laurent.bader@badermetaux.ch

www.badermetaux.ch



Les sols... notre passion

Parquets bois véritable
Stratifié - Ponçage
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino
Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

Depuis 30 ans **www.solcreations.ch**
à votre service **021 887 74 30**
024 426 07 26

AUX HABITANTS DE VALEYRES-SOUS-RANCES ET ENVIRONS

100 + 1 ans de société de gym L'Helvétique

Samedi 25 juin 2022 à la cantine des Planches

Eh toi ! Tu savais que la société de gym L'Helvétique de Valeyres-sous-Rances était devenue centenaire le 26 août 2021 ? Elle a passé le cap des 100 ans !

Malheureusement l'année dernière, la situation sanitaire n'était alors pas des plus sûres pour fêter comme il se doit ce bel anniversaire.

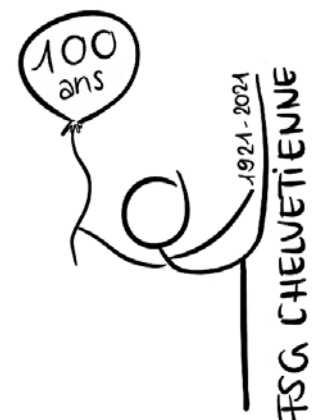
Nous avons donc pris notre mal en patience pour préparer une grande fête afin de pouvoir commémorer cela. Viens partager un chouette moment en notre compagnie ainsi que celle des gymnastes actifs et anciens de notre belle société !

Voici le programme:

Dès 15h30 Rallye et activités diverses (pétanque, volley, badminton)

Dès 17h30 Food-trucks, bar et ambiance musicale jusqu'au bout de la nuit

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de fêter ce centième avec vous tous. Cordialement.



Le comité du 100°

L'Atelier du Cheveu

Visagiste conseil

* Colorations aux Huiles Essentielles 100% naturelles

* **Perruques médicales :**

des collections spécialement conçues pour répondre à vos besoins

Accueil - conseils - essayage - accompagnement.

Journée continue.

Chantal MARGUET

Rue des Terreaux 29

1350 ORBE

024 441 06 48

www.atelier-du-cheveu.ch

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces:
Greffé municipal de Baulmes
Tél. 024 459 15 66
Courriel: info@baulmes.ch

À LOUER À BAULMES

Au bâtiment communal - Rue de la Gare 1

un appartement de 4 1/2 pièces de 89 m² au 1^{er} étage

Prix de location: Fr. 1'890.- charges comprises

Disponible: de suite

Pour toutes informations complémentaires et visites
veuillez envoyer un courriel à: info@baulmes.ch

CHERCHE

local à Baulmes pour atelier de poterie

(Cause déménagement)

Tél. 076 730 85 05

Éliminer les cendres en toute sécurité

Si vous possédez une cheminée de salon, un gril à charbon ou un chauffage à pellets, vous vous êtes très probablement déjà posé la question : Mais que faire des cendres ? D'abord, il convient de veiller à deux points en particulier. Premièrement, toujours laisser les cendres refroidir complètement. Deuxièmement, éliminer les cendres correctement, à l'aide d'un seau à cendres. Nos conseils vous indiquent comment éliminer correctement les cendres, en toute sécurité.

TOP 3 DES CONSEILS DU CIPI

- **Utilisez un seau solide et résistant au feu pour collecter les cendres.**
- **Laissez les cendres refroidir pendant 2 jours.**
- **Éliminez les cendres complètement refroidies avec les ordures ménagères.**

Laisser refroidir dans un endroit sûr

Un seau à cendres vous permet de conserver braises et cendres chaudes en toute sécurité et d'éviter les risques d'incendie. Mais le seau doit bien sûr être en métal solide et résistant au feu. Choisissez un seau avec une poignée : vous ne vous brûlerez pas les doigts et vous pourrez le transporter plus facilement.

Conseils de prévention incendie en détail

- Achetez un seau à cendres en **métal solide et résistant au feu.**
- Laissez les cendres refroidir dans le seau **pendant au moins 48 heures.**
- Fermez le **seau avec un couvercle**

pour éviter que des flammes ne se forment ou que les cendres ne soient emportées par le vent.

- **Ne placez pas le seau sur une surface inflammable.**
- **Après une grillade** au charbon, versez les cendres dans un seau afin qu'elles ne s'envolent pas.
- Éliminez les cendres complètement refroidies **avec les ordures ménagères.**
- **N'utilisez pas les cendres comme engrais dans le jardin.**

Voici comment éliminer correctement les cendres

Les ménages privés peuvent vider les cendres de bois complètement éteintes et provenant de chauffages individuels (tels que les cheminées de salon et les petits chauffages à pellets) dans un sac poubelle à destination d'usines d'incinération des déchets. Afin d'éviter la formation de poussières et de protéger les employés de la voirie, utilisez les sacs poubelle officiels et fermez-les bien.

Les cendres n'ont pas leur place au jardin

Les arbres absorbent les substances de l'air et du sol. Le bois contient donc souvent des agents polluants. Si le bois n'est que partiellement brûlé, les polluants organiques restent concentrés dans les cendres. Il peut s'agir de métaux lourds tels que le plomb, le chrome, le cuivre, le nickel, le zinc ou le chlore, mais aussi de polluants organiques tels que les dioxines. Certaines de ces substances sont toxiques et/ou cancérigènes. Les cendres ne contiennent pratiquement que du potassium et du phosphore comme éléments fertilisants. Ces deux éléments sont généralement déjà présents dans le jardin en quantité suffisante, voire en excédent. Les cendres de bois ne constituent donc pas un engrais approprié. Par conséquent, n'utilisez pas les cendres dans votre jardin et ne les jetez pas avec les déchets verts.

Source: bfb-cipi.ch